

2026-2032

Le Guide du délégué

**Bienvenue au Syndicat Départemental
d'Énergies de la Dordogne**

**Découvrez à travers ce guide
toutes les informations utiles à
votre fonction de délégué :**

- L'organisation du Syndicat
- Les secteurs territoriaux
- Le rôle du délégué
- L'information du délégué
- Les instances du SDE 24
- Nos compétences
- Vos interlocuteurs



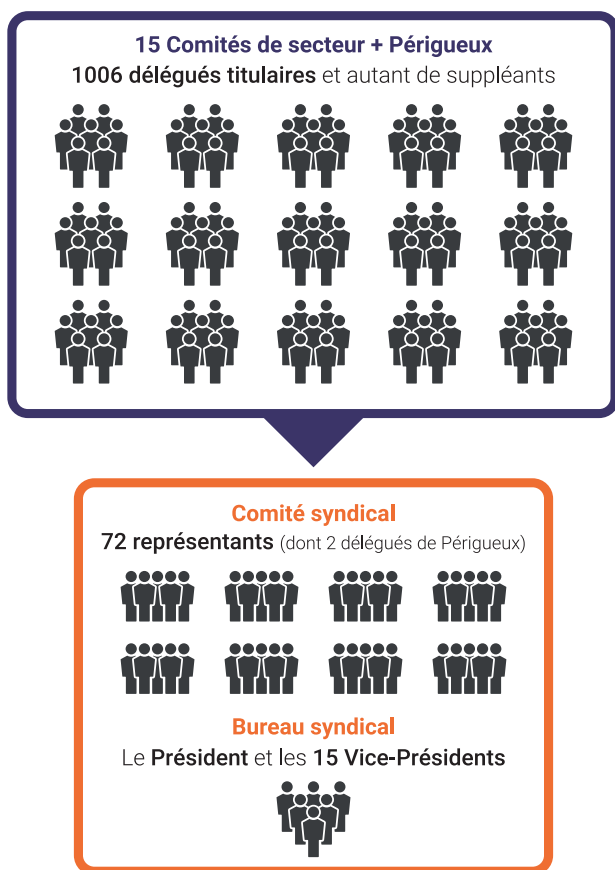
L'organisation du Syndicat

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne regroupe les 503 communes présentes sur le territoire.

A la suite des élections municipales, chaque commune désigne 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la représenter aux Comités de secteur du SDE 24.

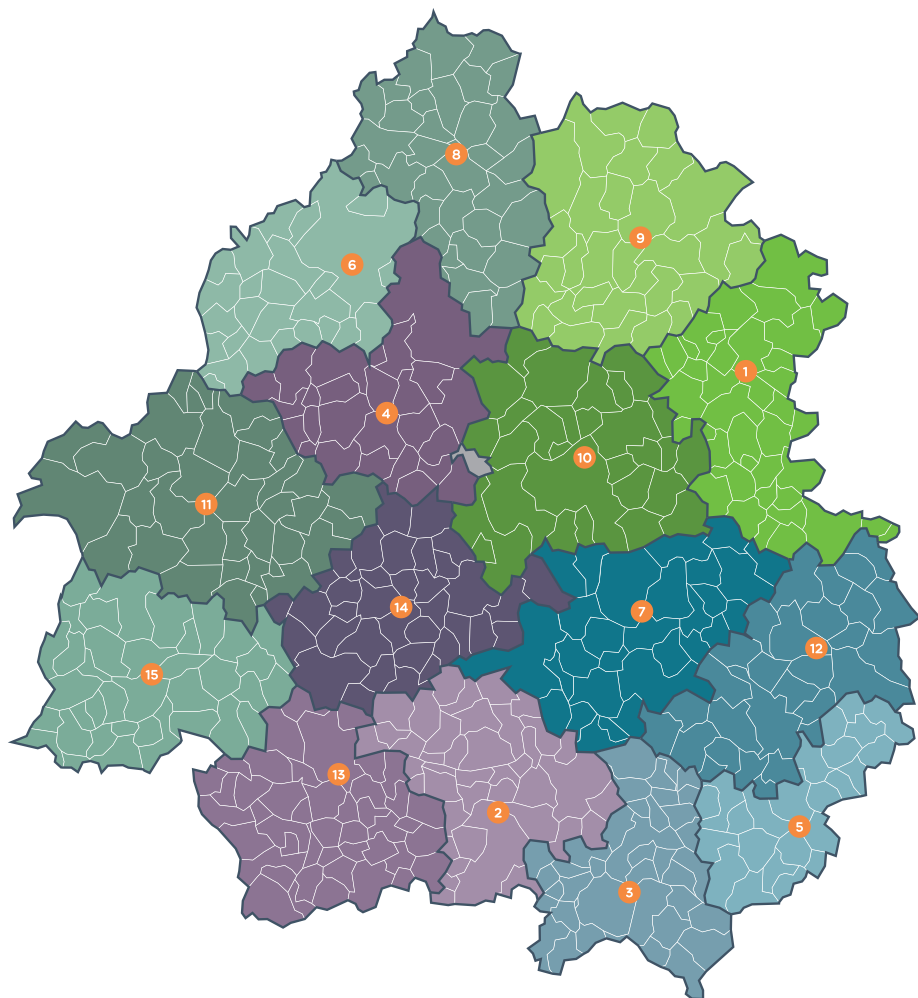
Les délégués participent ensuite à l'élection des représentants de leur secteur d'énergies au sein du Comité syndical du SDE 24, qui élit à son tour le Président, les Vice-Présidents et les membres du Bureau.

La commune de Périgueux élit quant à elle 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, qui siègent d'office au Comité syndical du SDE 24.



Les décisions du Comité syndical sont mises en œuvre par une équipe de **73 agents**.

Le SDE 24 est organisé en **15 secteurs intercommunaux d'énergies**.



- | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| 1 Auvézère
La Bachellerie | 5 Domme - Carlux | 9 Nord Dordogne | 13 Sigoulès - Issigeac |
| 2 Beaumont - Cause | 6 Mareuil
Verteillac | 10 Périgueux Est
Savignac | 14 Vergt - Villamblard |
| 3 Belvès - Monpazier | 7 Le Bugue
Rouffignac | 11 Ribérac - Mussidan
Neuic | 15 Villefranche
La Force |
| 4 Périgueux Ouest
Bourdeilles - Tocane | 8 Nontron - Piégut | 12 Sarlat - Salignac | ● Périgueux |

Le rôle du délégué

Le délégué est le trait d'union entre sa commune et le SDE 24.

Il facilite la remontée d'informations pour permettre au Syndicat de répondre au mieux aux besoins de ses adhérents et rend compte à son Conseil municipal de l'activité du SDE 24.

Le délégué est engagé dans la vie du Syndicat.

Il participe aux débats et adopte les décisions relatives aux programmes de travaux. Il s'efforce de se rendre disponible pour participer aux différentes instances du Syndicat.

L'information du délégué

Chaque délégué est destinataire des supports de communication du SDE 24, qui lui permettent d'être informé des missions et de l'actualité du Syndicat.

Le site internet

Le site du SDE 24 (sde24.fr) est une véritable source d'informations sur le fonctionnement et l'actualité du Syndicat.

De nombreuses publications sont à disposition des délégués comme les comptes-rendus des comités syndicaux, les supports de présentation de réunions...

Les délégués sont également destinataires des lettres d'information numériques du SDE 24 envoyées régulièrement par mail.

Le site permet aux communes d'accéder à leur espace « Collectivités » pour y déclarer les pannes d'éclairage public et y suivre les interventions sur les installations.

Le rapport d'activité

Le SDE 24 édite annuellement son rapport d'activité et le transmet aux communes.

Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire à l'assemblée délibérante en séance publique au cours de laquelle les délégués sont entendus.

Les comptes-rendus d'activité de concessions (CRAC)

Le SDE 24 publie chaque année les comptes-rendus d'activité de concessions, qui présentent l'analyse des données techniques et comptables de la distribution électrique et gazière. Il s'agit d'une obligation légale.

Les plaquettes thématiques

Tout au long de l'année, le SDE 24 édite différentes plaquettes thématiques afin de présenter ses services aux collectivités et ses programmes d'action.

Le Comité syndical

Le SDE 24 est administré par un Comité syndical, assemblée délibérante dont les 72 représentants se réunissent au moins **une fois par trimestre** pour fixer les orientations stratégiques du Syndicat et voter les budgets.

Le Bureau syndical

Les membres du Bureau, composé du Président et des Vice-Présidents se réunissent **régulièrement** pour préparer les réunions du Comité syndical.

L'atteinte du quorum, c'est-à-dire la présence de la majorité des membres titulaires ou en leur absence des membres suppléants, est nécessaire pour adopter les décisions du Comité Syndical et du Bureau.

Les Bureaux Territoriaux Opérationnels (BTO)

Ces réunions locales permettent d'élaborer les programmes de travaux, qui seront soumis aux Comités de secteur. Les BTO réunissent des délégués, le Vice-Président associé et les services techniques du SDE 24.

Les Comités de secteur

Les délégués sont convoqués **une fois par an** aux Comités de secteur, dont ils relèvent. C'est un moment privilégié pour s'exprimer sur des questions locales et comprendre les enjeux liés au domaine de l'énergie (avenir des concessions, transition énergétique,

lutte contre les dérèglements climatiques...).

Ils permettent également aux délégués des communes de valider les futurs programmes de travaux du SDE 24.

Les Commissions et Comités de pilotage thématiques

Ils permettent de faire des propositions au Bureau et au Comité syndical et portent sur les thèmes :

- **Travaux Électrification rurale et Éclairage public**
- **Gaz**
- **Stratégie Bas-Carbone**
- **Territoire Connecté et Durable**
- **Appel d'Offres (CAO)**
- **Délégation de Service Public (CDSP)**
- **Mobilité durable**

Le Conseil d'exploitation

Il est consulté pour avis sur la gestion du service de **La Régie 24 - Éclairage Public & Maintenance**, en amont des Comités syndicaux.

Les Commissions Consultatives

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) se réunit une fois par an. Elle se compose de représentants du SDE 24 et d'associations de consommateurs et d'usagers.

La Commission Consultative Paritaire (CCP) de l'Énergie est organisée chaque année afin de coordonner les actions en faveur de la transition énergétique des collectivités.

Nos compétences

Au service des collectivités de la Dordogne, l'action du SDE 24 se traduit par des conseils techniques et la réalisation d'infrastructures liées à ses domaines de compétences.

Acteur pleinement engagé dans l'aménagement et la transition énergétique du territoire, le Syndicat développe régulièrement son activité afin d'offrir des services toujours plus performants et des réponses adaptées aux besoins de ses adhérents.



Réseau électrique

Le SDE 24 exerce la compétence historique d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour le compte des communes.

Il a confié l'exploitation du réseau à Enedis, dont les modalités sont déterminées dans le contrat de concession 2020-2050.

A ce titre, il exerce le contrôle de la concession sur la base d'un Compte-Rendu d'Activité (CRAC) présenté chaque année par le concessionnaire.

En tant que maître d'ouvrage, le SDE 24 investit dans de nombreux programmes de travaux sur le réseau électrique.

Il réalise ainsi la majorité des travaux sur le réseau basse tension en commune rurale : travaux d'amélioration des performances (renforcement, sécurisation), enfouissements coordonnés (éclairage public, télécommunications) et extensions de réseau.

Enedis exécute les travaux sur le réseau moyenne tension et les renforcements en zone urbaine, ainsi que les raccordements de compteurs.



Réseau gaz

Le SDE 24 est l'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz et exerce cette compétence pour le compte de 98 communes du département desservies en gaz.

L'exploitation des réseaux est confiée à GRDF pour la distribution en gaz naturel et à Antargaz Energies et Primagaz, dans le cadre de Délégations de Service Public, pour la distribution en gaz propane.

Le Syndicat exerce le contrôle des concessions et s'assure que leur mise en œuvre réponde aux exigences des cahiers des charges.

Le SDE 24 accompagne également le développement du gaz vert en facilitant le raccordement des nouvelles unités de méthanisation au réseau de distribution.



Eclairage public

Parmi les autres services publics en réseau, le SDE 24 assure aussi la maîtrise d'ouvrage de tous les projets

d'éclairage public des communes lui ayant transféré leur compétence, et gère à ce titre plus de 81 000 points lumineux répartis sur le territoire.

Le SDE 24 prend alors à sa charge une partie des travaux nécessaires à la modernisation et l'extension du parc, en intégrant à sa stratégie le développement des trames noires pour préserver la biodiversité.

Le Syndicat mène depuis plusieurs années un grand nombre d'actions favorisant la sobriété et l'efficacité énergétique des installations avec l'objectif de réduire de 50% la consommation énergétique du parc d'éclairage public d'ici 2050.

La maintenance des équipements est assurée par le Syndicat à travers La Régie 24 - Eclairage Public & Maintenances.



Mobilité durable

En tant qu'aménageur de la mobilité électrique pour le compte des communes, le SDE 24 est engagé depuis plusieurs années dans le déploiement d'un réseau public de bornes de recharge, en collaboration avec 10 autres Syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine.

A ce jour, ce sont 168 bornes qui sont installées en Dordogne, et plus de 1 100 bornes Mobive sur la région Nouvelle-Aquitaine.

L'objectif est de proposer un réseau

régional identique d'un territoire à l'autre, en mutualisant notamment l'exploitation du parc.



Stratégie Bas-Carbone

Le SDE 24 est l'interlocuteur privilégié des collectivités dans la mise en œuvre de leur politique énergétique.

Afin d'agir concrètement sur le patrimoine public, le SDE 24 propose à ses membres un ensemble de prestations dédiées à la réduction de la consommation énergétique et au développement des énergies renouvelables : audits, diagnostics, études de faisabilité sur des projets de chaleur renouvelable thermique, études de potentiel photovoltaïque, aide au montage des dossiers CEE (Certificats d'Économies d'Énergie), accompagnement à l'application du décret Éco Énergie Tertiaire et à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le SDE 24 élabore également les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) pour le compte des intercommunalités qui en font la demande.

Enfin, il accompagne au mieux les collectivités face aux nouvelles réglementations énergétiques et aux nouvelles organisations du marché des énergies, en proposant un groupement d'achat d'électricité et de gaz naturel.

Vos interlocuteurs

Les Vice-président(e)s

Par leur connaissance du terrain et des actions du Syndicat, les Vice-président(e)s sont les relais entre les Maires, le SDE 24 et les usagers sur leurs secteurs d'énergies.

Les différentes rencontres organisées tout au long de l'année leur permettent d'entretenir une relation de proximité avec tous les élus du territoire.

5 compétences au service des Collectivités

- Réseau électrique
- Réseau gaz
- Eclairage public
- Mobilité durable
- Stratégie Bas-Carbone

Les Responsables territoriaux

Ces agents au sein du SDE 24 sont les premiers interlocuteurs des communes, en coordination avec les délégués et les Vice-présidents des secteurs.

Les Responsables territoriaux sont à l'écoute et veillent à l'information des élus. Ils transmettent les suggestions, avis et propositions des élus auprès des services du SDE 24.

Également en charge des projets et des chantiers, ils organisent et co-animent les réunions de Bureaux Territoriaux Opérationnels (BTO) et de Comités de secteurs.